

<https://tice42.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article338>



le wifi dans les écoles

- Questions de droit -



Date de mise en ligne : jeudi 30 mai 2019

Copyright © TICE 42 - Tous droits réservés



Problème :

Comment gérer l'utilisation des ondes wifi dans mon école ?

Solution :

– Le cadre législatif est donné par la loi Abeille : LOI n° 2015-136 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques.

– Texte complet sur legifrance.gouv.fr

– L'article 7 traite du wifi dans les écoles :

I. - Dans les établissements mentionnés au chapitre IV du titre II du livre III de la deuxième partie du code de la santé publique, l'installation d'un équipement terminal fixe équipé d'un accès sans fil à internet est interdite dans les espaces dédiés à l'accueil, au repos et aux activités des enfants de moins de trois ans.

II. - Dans les classes des écoles primaires, les accès sans fil des équipements mentionnés à l'article 184 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement installés après la publication de la présente loi sont désactivés lorsqu'ils ne sont pas utilisés pour les activités numériques pédagogiques.

III. - Dans les écoles primaires, toute nouvelle installation d'un réseau radioélectrique fait l'objet d'une information préalable du conseil d'école."